



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 14 décembre 2021
PV N. 19

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : Mme GARESTIER S. MM. LATOUR - HALLOT JF – OSMAN C. – M. TALABOT F

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

**La journée reportée du 4 et 5 décembre est programmée
aux 8 et 9 janvier 2022.**

Il est rappelé aux clubs qu'en cas de dysfonctionnement de la tablette, ceux-ci doivent transmettre au district de Football le formulaire « de dysfonctionnement de la FMI ».

La commission a procédé à une première mise à jour des rencontres non jouées, (11 et 12 décembre) qui se déroulera le week-end du 18 et 19 décembre.

Pour la deuxième mise à jour, les rencontres se disputeront les 15 et 16 janvier.

DEPARTEMENTAL 1 :

Statut des éducateurs : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

DEPARTEMENTAL 2 :



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur séniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières. Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

DEPARTEMENTAL 3 :

- **Rencontre N. 50293.1 poule A** : US Peyrat de Bellac 1 / Lussac les Eglises 1 du 20/11/21
 - Vu le rapport de l'arbitre de la rencontre notifiant que la rencontre ne pouvait se dérouler à cause d'un fort épais de brouillard, la commission décide de fixer la rencontre **au samedi 18 décembre à 20 h au stade de Bussière Poitevine.**
- **Rencontre N. 50249.1 poule A** : AS Bonnac la côte / Esp St Bonnet de Bellac du 26/09/21 se jouera le **dimanche 19 décembre à 15h** au stade de Bonnac la côte.

DEPARTEMENTAL 4 :

- **Rencontre N. 50689.1 poule C** : US La Porcherie / AS Eymoutiers 3 du 21/11/21.

Suite au mail du club de l'AS Eymoutiers notifiant de son forfait,
La commission,

- Prend acte
- Enregistre le résultat suivant :

➤ **US La Porcherie : 3 (3 pts) / AS Eymoutiers 3 : 0 (- 1 pt).**

La commission débite le club de l'AS Eymoutiers de la somme de 75 € pour son 2^{ème} forfait en championnat.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES :

Coupe haute vienne (2^{ème} tour) :

- Rencontres à jouer le dimanche 19 décembre ;
 - AS Ambazac / SA Le Palais sur vienne
 - OC Rochechouart / JS Lafarge
 - US La Porcherie / Limoges AFP
 - AS La Jonchère / US Feuillardiers

Le tirage au sort du 3^{ème} tour de la coupe de la Haute-Vienne, **tour de régularisation**, aura lieu le mercredi 22 décembre.

18 clubs seront tirés au sort sur les 41 restant pour pouvoir comptabiliser 32 clubs à l'issue de ce tour de régularisation.

Les rencontres auront lieu les 15 et 16 janvier 2022.

Challenge des réserves (Journée 3) :

- Poule B** : En raison de la participation de l'équipe 2 de l'AFP à la rencontre de coupe de la Haute-Vienne du dimanche 19 décembre contre le club de l'US La Porcherie (l'équipe de R2 de l'AFP jouant un match en retard à cette date), **la rencontre AFP 2 / FC Oradour sur vayres 2** du 19/12/21 aura lieu le **dimanche 16 janvier à 15h** au stade de la basse.
- Poule D** : Rencontre **Ja Isle 3 / Limoges Foot 2** aura lieu le **vendredi 17 décembre à 20h** au stade du Gondeau à isle.
- Poule M** : Rencontre **AS Bonnac la côte 2 / AS St Jouvent 2**, suite à l'accord des 2 clubs pour inverser le lieu de la rencontre, ce match se jouera donc le dimanche 19 décembre sur le **stade municipal de St Jouvent**.

Les frais d'arbitrage seront supportés par le club initialement recevant, l'AS Bonnac la Côte.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Calendrier des coupes (sous réserve de report de journées) :

- 1/16^{ème} de finale coupe de la Haute vienne : samedi 12 et dimanche 13 février.
- 2^{ème} tour Challenge du district « Marcel Paillet » : samedi 12 et dimanche 13 février.
- 1/16^{ème} de finale du Challenge des réserves : samedi 12 et dimanche 13 février..
- 1^{er} tour Challenge Georges Var : samedi 12 et dimanche 13 février.

Prochaine réunion : Mercredi 22 décembre 2021.

Le Président

Mounir SISSAOUI

Le Secrétaire de séance,

LATOUR Marc